

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE DE RESULTAT

COMMUNAUTE 360 DU LOIRET

2025

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

Communauté 360 du Loiret
21 avenue Gay Lussac
45110 Saint Martin d'Abbat

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;

- Améliorer l'efficience, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

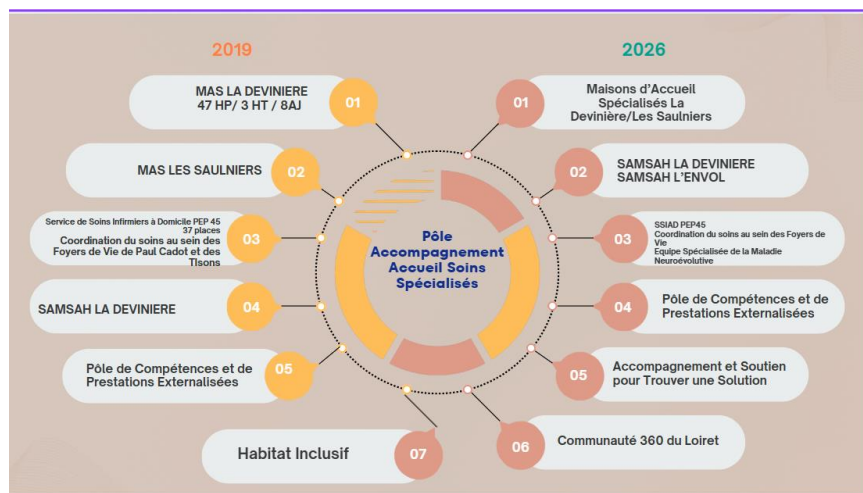
- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle direction associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP ;*
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
 - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
 - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...) ;
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;°
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP .

II. Présentation du pôle

Depuis la structuration en Pôle en 2019, les structures le constituant s'inscrivent dans une dynamique d'harmonisation des pratiques, de renforcement du travail collaboratif et d'adaptation de leur organisation afin de répondre aux besoins multiples des personnes accompagnées. L'offre du Pôle repose sur une complémentarité entre établissements et services, intervenant tant en milieu institutionnel qu'en ambulatoire, auprès d'un public diversifié par l'âge, l'origine du handicap et les modes d'accompagnement.



Entre 2019 et 2026, le Pôle a connu une évolution significative, marquée par une diversification et une transformation progressive de ses modalités d'accompagnement. Ceci témoigne du dynamisme des professionnels et de leur capacité à s'engager dans une transformation de l'offre répondant à l'évolution des besoins des personnes accompagnées et aux attentes du cadre réglementaire.

Les travaux menés par les chefs de services mettent en évidence une mobilisation collective importante autour de la transformation de l'offre. Malgré des tensions identifiées, liées notamment aux contraintes de moyens, aux résistances au changement ou à l'appropriation des outils et du cadre prescrit, les professionnels ont pu s'appuyer sur les leviers suivants : dialogue institutionnel, appui de la direction, dynamique de l'encadrement, transdisciplinarité et adaptation progressive des organisations.

Les réunions de Pôle, espaces de réflexion, ont permis de faire émerger une culture commune, tout en maintenant une prise en compte des spécificités des services et des métiers.

Un questionnaire auprès des cadres intermédiaires confirme cette dynamique d'engagement. Une majorité d'entre eux indique avoir saisi les enjeux de la transformation de l'offre et envisage celle-ci avec un niveau globalement positif de confiance et de sérénité. Les réponses soulignent toutefois la nécessité de renforcer l'association des équipes aux modalités opérationnelles de mise en œuvre et de développer davantage d'espaces de réflexion et d'analyse de pratiques. Les besoins exprimés portent prioritairement sur l'accompagnement managérial, les ressources méthodologiques et les outils permettant de sécuriser le déploiement de nouvelles modalités d'intervention.

Dans ce contexte, l'évolution du Pôle apparaît comme le résultat d'un processus progressif, fondé sur l'expérimentation, l'ajustement et la co-construction. Elle traduit la capacité des professionnels à transformer leurs pratiques, à développer des fonctions d'expertise et d'appui, et à inscrire leur action dans une logique territoriale et partenariale.

Cette dynamique constitue un socle solide pour une nouvelle étape dans l'organisation de notre Association avec la création de deux plateformes

La création de deux plateformes, dédiées respectivement aux secteurs enfant et adulte, vise à renforcer la lisibilité et la cohérence de l'offre, à mieux prendre en compte les spécificités des parcours et à favoriser la mutualisation des pratiques. Elle constitue un levier de pilotage structurant, soutenant la transformation de l'offre et le développement de réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées et aux enjeux territoriaux.

Afin d'accompagner cette évolution, le plan de formation s'est inscrit dans une logique de sécurisation des pratiques professionnelles, de développement des compétences métiers et d'accompagnement de la transformation de l'offre.

En 2025, 58 professionnels du Pôle, soit près d'un tiers des effectifs, ont bénéficié d'au moins une action de formation validée ou réalisée, traduisant une dynamique de professionnalisation progressive des équipes.

- Des formations majoritairement orientées vers la sécurité et les obligations réglementaires : Une part importante du plan est consacrée aux formations socles obligatoires ou fortement recommandées (AFGSU 2 et recyclage, SST, mobilisation des personnes, PSE, modules AS). Cette orientation répond aux enjeux de sécurité des personnes accompagnées et des professionnels, dans des contextes d'accompagnement souvent complexes (polyhandicap, soins, accompagnement à domicile).

- Un renforcement des compétences spécifiques liées aux publics accompagnés : le plan met en évidence une attention particulière portée aux compétences spécialisées, notamment autour du polyhandicap, de l'accompagnement des personnes avec TSA, du Snoezelen et des approches sensorielles. Ces formations traduisent la volonté de renforcer l'expertise des équipes et d'adapter les pratiques aux besoins spécifiques des publics.
- Un accompagnement ciblé des fonctions d'encadrement : Plusieurs actions de formation concernent directement les cadres et chefs de service (« Être chef de service accompagnant des personnes polyhandicapées », formations managériales proposées par l'employeur). Elles visent à soutenir le pilotage des équipes, la conduite du changement et la mise en œuvre opérationnelle de la transformation de l'offre.
- Un appui à la structuration et à la professionnalisation des services : Les formations transversales (outils bureautiques, compétences numériques, fonctions ressources) contribuent à renforcer l'efficacité organisationnelle et la transversalité entre services, dans un contexte de développement de plateformes et de nouvelles modalités d'intervention.

III. Présentation de la Communauté 360 du Loiret

- **Identité du Dispositif :** Communauté 360 du Loiret 21 avenue Gay Lussac 45 800 Saint Jean de Braye

Issue de la conférence nationale du handicap (CNH) du 11 février 2020, la C360 a pour ambition d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants. La crise sanitaire a conduit au déploiement de ces communautés sous le format « 360 Covid » dès juin 2020 afin d'accompagner les personnes et leurs aidants face aux difficultés rencontrées en matière d'accès aux soins et de solutions de répit durant le premier confinement.

L'ARS Centre Val de Loire a confié aux Associations porteuses des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) de la Région le déploiement de cette première phase post-confinement. C'est dans ce contexte que l'Association Départementale des PEP 45 a déployé le premier niveau d'intervention de la Communauté 360.

Une circulaire du 30 novembre 2021 N°DGCS/SD3/2021/236, est venue décrire les attendus des Communautés 360 à travers un cahier des charges et l'inscrit dans la continuité de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT) et des Communautés « 360 Covid », qui ont permis d'impulser de nouvelles façons de coopérer.

Si les Communautés 360 s'inscrivent dans la continuité de la Démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous », elles ne reposent pas exclusivement sur une démarche d'accompagnement de situations individuelles complexes. Le fondement des Communautés 360 repose sur l'idée qu'en disposant d'une meilleure lisibilité et d'une connaissance précise des réponses existantes sur le territoire, il peut être proposé de manière plus efficiente des réponses à l'ensemble des sollicitations des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. En partant des attentes et souhaits de la personne, l'objectif est d'identifier les réponses adaptées et disponibles dans son environnement proche, en priorisant le droit commun, le milieu spécialisé ne venant qu'en subsidiarité.

Le fondement des Communautés 360 est issu de deux réflexions :

- l'inclusion de tous dans la Cité nécessite que celle-ci soit en capacité, ou prête à accueillir. La différence continue à être source d'anxiété et de rejet. Seule la connaissance permet « de faire tomber » les idées préconçues et permet d'ouvrir les portes. L'une des missions de la Communauté 360 est de diffuser cette connaissance en étant proactif, en faisant se rencontrer les partenaires, et en proposant si besoin un soutien pratique aux acteurs du droit commun ;
- l'inclusion signifie aussi pour les structures médicosociales d'ajuster leurs modalités d'accompagnement, sous l'impulsion des politiques de transformation de l'offre. L'ensemble des gestionnaires sont alors amenés à développer de nouveaux dispositifs, qui, au contraire de fluidifier le parcours des personnes, induisent parfois un « flou » dans les solutions à actionner. Nous retrouvons ici la notion de « connaissance » : la COMMUNAUTÉ 360 oriente donc vers l'interlocuteur le plus à même de soutenir le parcours de la personne dans son environnement.

Le principe d'« aller vers » pourrait résumer ce que doit permettre la Communauté 360 : aller les uns vers les autres afin de favoriser une réponse adaptée aux besoins des personnes.

La Communauté 360 du Loiret s'est une équipe de conseillères en parcours disponibles pour écouter, informer et orienter vers les partenaires qui répondent à vos besoins.

Elle s'adresse à toutes personnes en situation de handicap (enfants, adultes), quel que soit le handicap avec ou sans reconnaissance MDA/MDPH, à leurs proches aidants : parents, famille, amis qui accompagnent au quotidien ainsi qu'aux professionnels : structures, associations, établissements médico-sociaux, acteurs sociaux...

Leurs missions sont :

- Écouter, informer et orienter,
- Faciliter l'accès aux droits, aux services et aux dispositifs existants,
- Proposer des solutions concrètes face à toute difficulté liée au handicap

« Avançons ensemble vers des réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap, et de leurs aidants »

IV. Ressources humaines

- Évolution des effectifs :

L'équipe socle de la C360 est composée de 2,5 etp de Conseillère en parcours et d'un 1 etp de Coordinatrice de Territoire. Le pilotage de la Communauté est assuré par la Directrice du Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés. Jusqu'en juin 2025, la cheffe de service du Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées a été détachée à mi-temps pour accompagner le développement du réseau partenarial et soutenir les conseillères en parcours dans le suivi des situations de niveau 2.

Afin de développer la politique de communication, une apprentie en communication a rejoint l'équipe en début d'année. La présence de cette dernière a permis de dynamiser la présence de la Communauté sur les réseaux sociaux, et définir une politique de communication présentée au COPIIL auprès du Conseil Départemental et de l'ARS Centre Val de Loire au mois de septembre.

Suite au départ de la cheffe de service, une réflexion a été menée pour repenser l'organigramme de la C360 au 1 janvier 2026.

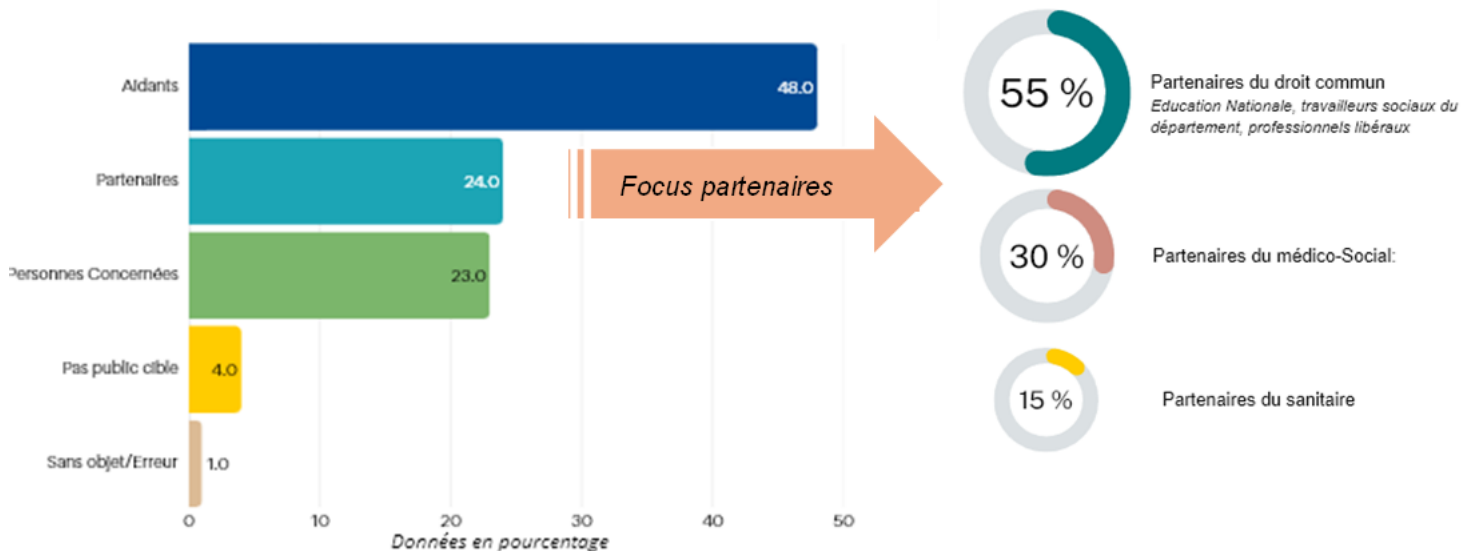
A cette date, la C360 sous le pilotage de la Directrice de Pôle, sera constituée d'un mi-temps de Coordinateur de Communauté, et de 3 etp de Conseillères en parcours, référentes de l'animation d'un territoire.

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Nombre de postes vacants</i>	0	0
<i>Taux d'absentéisme</i>	0	11%
<i>Taux de rotation du personnel</i>	0	0
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	1	1
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	0	1
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	0	0

V. Activité et accompagnement des personnes

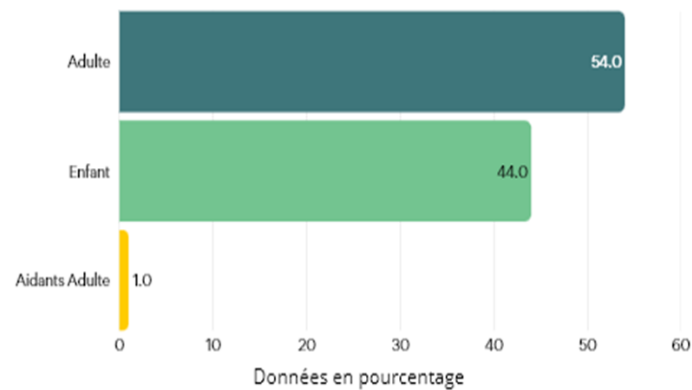
En 2025, la Communauté 360 du Loiret a reçu 357 sollicitations. Le nombre est en constante augmentation depuis l'installation de l'équipe socle en 2023.

L'appel via la **plateforme téléphonique (79%)** constitue le canal de communication privilégié. Ceci est en cohérence avec la communication de l'équipe socle, qui encourage prioritairement ce mode de contact.

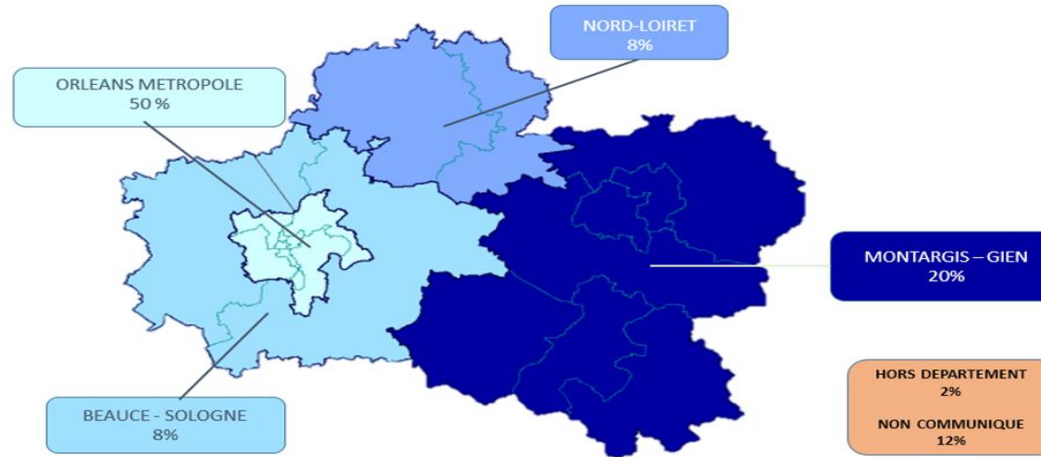


Le statut de l'appelant : Les aidants représentent la moitié des appelants. A part égale, il s'agit ensuite des personnes concernées et des partenaires. Ces chiffres s'inscrivent dans la même tendance que 2024.

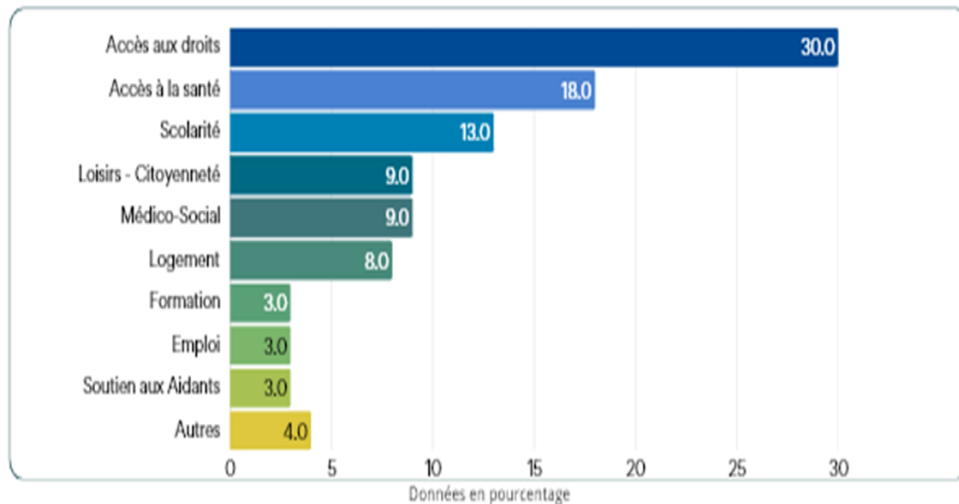
Le statut de la personne concernée par la sollicitation : Pour 54% la demande concerne une personne de plus de 18 ans. Une grande partie des appelants ne précisent pas la nature du handicap. Celle-ci n'est pas toujours exprimée spontanément et les conseillères n'abordent cette question que si elle est nécessaire à la compréhension de la demande. Toutefois, lorsque le type de handicap a été nommé, il s'agit en grande partie de TND diagnostiqué. 68 % des personnes ont déjà des droits ouverts auprès de la MDPH



Le territoire de domiciliation : la moitié des appels concerne des personnes habitant sur la Métropole Orléanaise. On constate une forte demande sur le Giennois et le Montargeois.



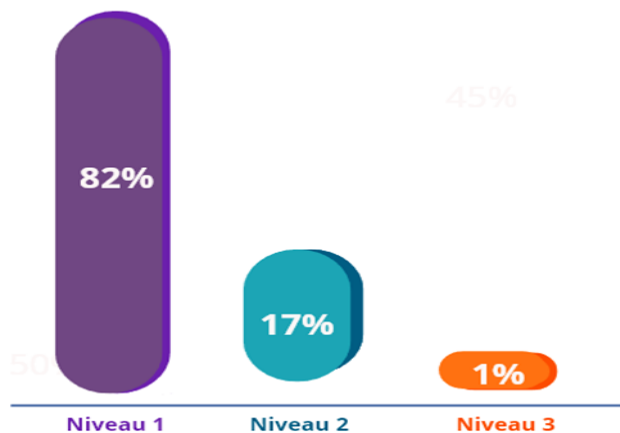
Sur la base de 341 sollicitations, après retrait des demandes ne relevant pas du public cible, des sollicitations sans objet.



Sur la base de 427 sollicitations: 70 sollicitations comportant plusieurs demandes
Autres: pas public cible, sollicitation sans objet, ainsi que des personnes n'ayant donné suite.

L'objet des sollicitations :

L'accès aux droits demeure la problématique majeure à l'origine des sollicitations, suivi des difficultés inhérentes à l'accès aux soins. Et enfin, des problématiques associées à la scolarité.

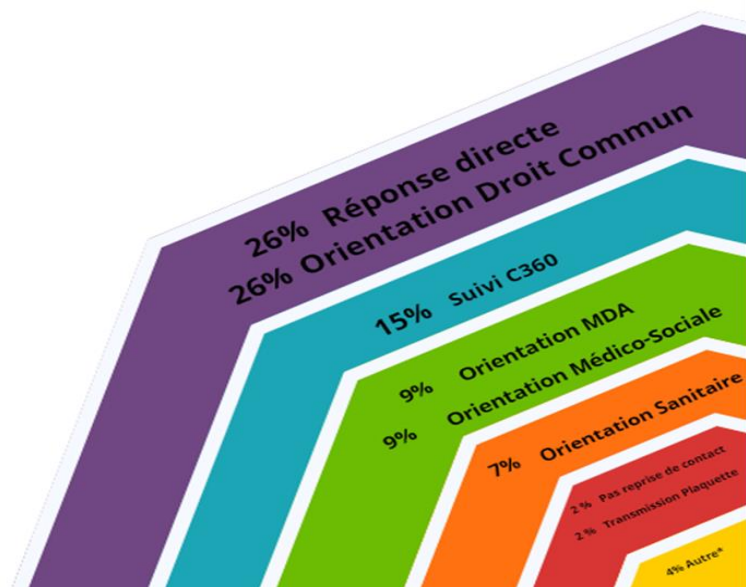


Pour une très grande majorité, les sollicitations ont été classifiées de niveau 1. Il s'agit donc de situations pour lesquelles les conseillères en parcours ont pu répondre directement ou proposer une orientation adaptée à la demande.

Les sollicitations de niveau 1 ont concerné à 80 % des situations d'adultes en situation de handicap.

Les autres demandes ont sollicité une intervention des conseillères plus soutenue, car nécessitant un appui tant pour coordonner les parcours que pour soutenir la réalisation des démarches. Le niveau 2 concerne pour 60 % des situations d'enfants en situation de handicap.

De manière globale, pour 26 % des demandes, les conseillères ont pu apporter une réponse directe aux appelants, sans avoir besoin de les orienter vers un partenaire. Lorsqu'une orientation était nécessaire, 26 % des réponses ont donné lieu à une orientation vers le droit commun.



*Autres: pas public cible pas de suite donnée par l'appelant; sans objet

De manière globale, pour 26 % des demandes, les conseillères ont pu apporter une réponse directe aux appelants, sans avoir besoin de les orienter vers un partenaire. Lorsqu'une orientation était nécessaire, 26 % des réponses ont donné lieu à une orientation vers le droit commun.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	1	1

Commentaires : une des conseillères en parcours a intégré l'équipe de formateurs PéVA, et a accompagné sur l'année 2025 les premiers clients.

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

Actuellement, il n'y a pas d'enquêtes de satisfaction ni d'autres modalités de consultation des personnes accompagnées sur les prestations qui leur sont proposées. La spécificité de la C360 qui n'est pas un dispositif à part entière explique cette absence d'instance de consultation

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	100 %	100%

Commentaires : Deux des conseillères en parcours ont suivi une formation de référente en parcours dans laquelle est abordée la prise en compte des attentes des personnes accompagnées. Les professionnelles ont également suivi en 2024 des formations sur cette thématique.

VII. Qualité et évaluation

Actuellement, il n'y a pas d'enquêtes de satisfaction ni d'autres modalités de consultation des personnes accompagnées sur les prestations qui leur sont proposées. La spécificité de la C360 qui n'est pas un dispositif à part entière explique cette absence d'instance de consultation

Une réflexion est en cours pour intégrer sur le futur site internet de la Communauté un questionnaire de satisfaction.

Indicateurs communs	2024	2025
Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques	0%	100%

Commentaires : Une analyse des pratiques a été déployée cette année pour les professionnels de la C360 du Loiret.

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- Le maillage territorial :

Le maillage partenarial constitue l'essence même de la Communauté 360, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel.

L'objectif est de co-construire, avec l'ensemble des acteurs quels que soient leur champ d'intervention, des réponses coordonnées afin de fluidifier et de faciliter le parcours des personnes en situation de handicap. Mais aussi de soutenir les aidants et les professionnels.

L'année 2025 a été marquée par la richesse et la diversité des rencontres partenariales.

Ces rencontres poursuivent plusieurs objectifs. D'une part, elles permettent de faire connaître la Communauté 360 aux partenaires du territoire et, d'un point de vue stratégique, de développer le réseau d'acteurs adhérents et partenaires de la Communauté 360. D'autre part, elles constituent des moments essentiels pour l'équipe des conseillères en parcours, car elles offrent l'occasion de rencontrer des professionnels de terrain amenés à accompagner des personnes en situation de handicap ou leurs aidants, qui pourraient être orientés vers la Communauté 360.

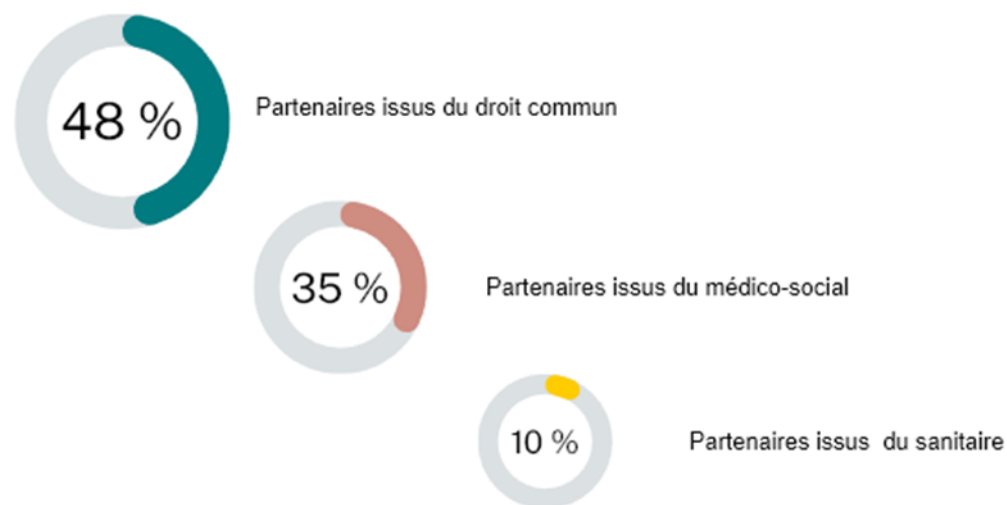
Ces échanges contribuent à enrichir leur connaissance du territoire et du maillage partenarial, afin de mieux orienter les appelants.

En 2025, il y a eu 55 rencontres partenariales. Sur le 1er semestre, l'équipe a été largement mobilisée autour de l'organisation de la Nuit du Handicap, ce qui explique pourquoi les rencontres partenariales se sont plus concentrées sur le second semestre.

La Communauté 360 ayant un rayonnement départemental, il est nécessaire de penser le partenariat à l'échelle de l'ensemble du territoire. En 2025, une grande partie des partenaires rencontrés exerçaient également leur action sur l'ensemble du département du Loiret.

Orléans-Métropole reste cependant un secteur ayant concentré de nombreuses rencontres. Cela s'explique d'une part par la diversité de l'offre des partenaires, et d'autre part par le volume de sollicitations provenant de ce territoire, qui nécessite que les conseillères disposent d'une connaissance particulièrement fine de ce secteur.

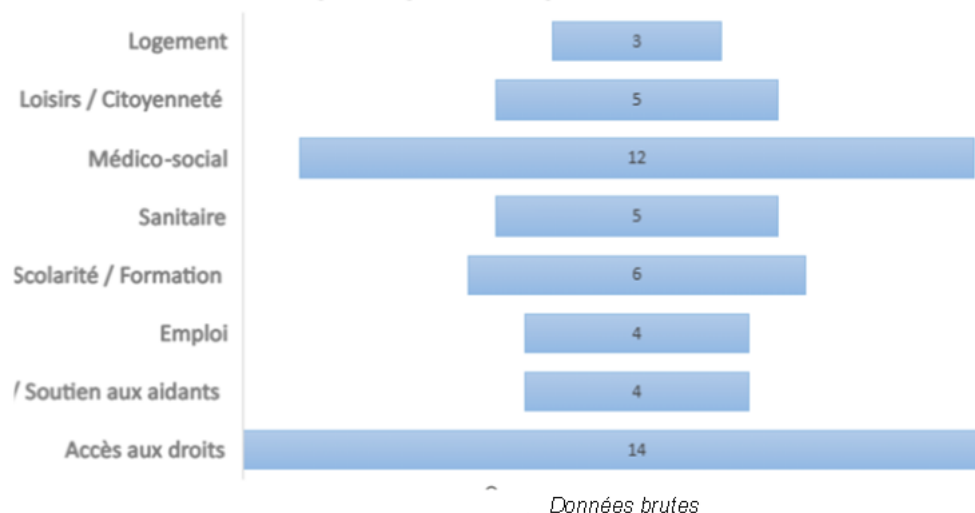
En lien avec la nouvelle structuration de l'équipe socle, il existe pour 2026 une volonté très affirmée de développer la connaissance du territoire sur l'ensemble des quatre bassins du département : Orléans Métropole, Montargis-Giennois, Beaugençois-Solognot et Pithiverais.



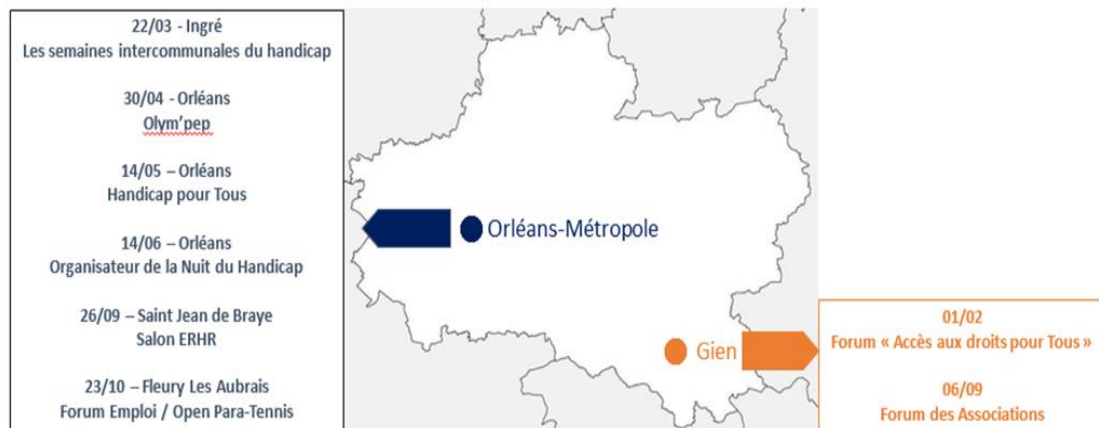
Les partenaires rencontrés appartiennent pour la quasi-majorité au droit commun, ce qui est en cohérence avec les principes de la Communauté 360, qui visent à promouvoir et favoriser l'inclusion.

Les partenaires rencontrés interviennent dans des domaines variés. L'équipe s'efforce, autant que possible, de diversifier ces rencontres afin d'acquérir une connaissance aussi exhaustive que possible du territoire et de l'ensemble des champs d'intervention de la Communauté 360 pour apporter une réponse la plus adaptée.

2025 - Activité principale des partenaires rencontrés



- La démarche « d'aller vers en action » :



En 2025, la démarche « d'aller vers » s'est concrétisée par la participation de l'équipe à des forums à destination du public.

L'objectif était de s'inscrire dans des événements d'information ouverts et destinés au grand public, afin de renforcer la visibilité du dispositif et d'aller à la rencontre des personnes concernées.

Il est constaté que ces événements rassemblent peu de participants, à l'exception de ceux consacrés à l'emploi. L'équipe s'interroge donc sur l'efficacité de cette modalité d'action pour atteindre le public cible.

Toutefois, elle en retire un effet positif : ces temps constituent des opportunités privilégiées pour rencontrer et échanger avec des partenaires.

- **Stratégie de communication – Communauté 360 du Loiret**

L'année 2025 a constitué une étape structurante pour la stratégie de communication de la Communauté 360 du Loiret. Pensée comme un levier d'accès à l'information, aux droits et à la coordination territoriale, la communication a soutenu la mission centrale du dispositif : faciliter les parcours des personnes en situation de handicap et accompagner leurs aidants.

Dans un environnement institutionnel et médico-social complexe, la stratégie a répondu à plusieurs enjeux : une connaissance encore inégale du service, un risque de confusion avec d'autres acteurs du champ du handicap et un besoin croissant d'informations claires, accessibles et fiables. La communication a ainsi contribué à clarifier le rôle de la C360 et à renforcer la confiance des partenaires.

Quatre objectifs ont structuré l'action en 2025 : améliorer la compréhension des missions et du fonctionnement du service, valoriser l'accompagnement humain assuré par les conseillères en parcours et la coordinatrice de territoire, renforcer la visibilité auprès des partenaires institutionnels et associatifs, et diffuser des informations pratiques sur les droits, démarches et ressources disponibles.

La communication s'est principalement déployée sur LinkedIn, avec un calendrier éditorial structuré assurant régularité et cohérence des publications. Les contenus ont alterné informations pratiques, valorisation des professionnelles, témoignages d'utilisateurs et mise en avant des partenariats. Une attention particulière a été portée à l'harmonisation graphique des supports afin de renforcer l'identité visuelle du dispositif.

L'année 2025 a également affirmé une orientation forte en faveur d'une communication incarnée. La mise en avant des professionnelles sur le terrain et les témoignages d'utilisateurs ont permis de rendre plus lisible et plus humaine l'action de la Communauté 360, renforçant ainsi la proximité et la dimension relationnelle du dispositif. La communication a accompagné les temps forts territoriaux et les actions partenariales, contribuant au renforcement du maillage local.

Les résultats sont positifs : 121 publications réalisées sur dix mois, une progression de 218 abonnés et un taux d'engagement moyen de 5,5 %. Au-delà des indicateurs chiffrés, les retours qualitatifs des partenaires montrent une meilleure compréhension du rôle de la C360 et un impact favorable sur les échanges et les coopérations.

Cette dynamique a consolidé le positionnement de la Communauté 360 du Loiret comme acteur repère et fédérateur sur le territoire. Les perspectives pour 2026 visent à amplifier ces résultats grâce à une charte graphique professionnelle, la création d'un site web accessible, la diversification des réseaux sociaux et le renforcement de la présence sur les événements territoriaux, afin de poursuivre le développement d'une communication claire, inclusive et utile à tous.

- **La Nuit du Handicap : un événement partenarial pour l'inclusion**

En 2025, la Communauté 360 du Loiret s'est engagée dans l'organisation de la Nuit du Handicap, un événement national visant à favoriser la rencontre entre les personnes en situation de handicap et l'ensemble de la société. Cette manifestation a été pensée comme un temps convivial et accessible à tous, permettant de sensibiliser le grand public aux réalités du handicap.

L'événement avait pour objectif de valoriser les initiatives locales et de promouvoir une société plus inclusive. Il a également permis de créer un espace d'échanges entre les personnes concernées, leurs proches, les professionnels et les citoyens. La Nuit du Handicap s'est déroulée dans un esprit festif et solidaire, favorisant les rencontres et la découverte des actions menées sur le territoire par nos partenaires présents.

Ils ont proposé des animations, des ateliers et des temps de sensibilisation accessibles à tous les publics. Cette mobilisation collective a permis de mettre en lumière les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de renforcer les liens entre les structures du territoire.

La Communauté 360 du Loiret a assuré la coordination générale de la manifestation. L'équipe socle a mobilisé les partenaires, organisé la logistique et piloté les actions de communication. La communication de l'événement a été relayée par les partenaires, la presse locale et plusieurs médias du territoire, contribuant à donner une visibilité importante à cette initiative.

La Nuit du Handicap constitue ainsi un temps fort de l'année 2025 pour la Communauté 360 du Loiret et pour l'ensemble des acteurs engagés en faveur de l'inclusion.

Lors de cette édition, nous avons dénombré environ 700 participants au cours de la journée. Cette fréquentation témoigne de l'intérêt du public pour les actions de sensibilisation au handicap menées sur le territoire.

Une vingtaine de partenaires associatifs, institutionnels et médico-sociaux se sont mobilisés pour animer des stands et proposer des activités au public. Pour l'événement, nous avons la chance d'avoir des partenaires comme la Mairie d'Orléans (ASELO), le CDSA, Sésame Autisme...

La préparation et l'organisation de l'événement ont également reposé sur l'engagement de bénévoles et de professionnels impliqués dans l'accueil et l'animation de la manifestation.

La communication de l'événement a été relayée par plusieurs canaux afin d'informer le public et de valoriser les initiatives locales. Les réseaux sociaux de la Communauté 360 Une émission radio a notamment été réalisée sur Radio Campus avec la participation de plusieurs acteurs impliqués dans l'événement. Le programme de la manifestation a également été diffusé gratuitement sur la plateforme Kidiklik45 afin de toucher un public familial plus large.

L'organisation de la Nuit du Handicap a été rendue possible grâce à la mobilisation de financements publics et de soutiens privés. Le budget global de l'événement s'élève à 6 365 euros de recettes.

Les financements publics ont représenté une part importante du budget. Une subvention de 2 000 euros a été accordée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Loiret. Une subvention de 2 000 euros a également été attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.

L'événement a également bénéficié du soutien de partenaires privés et d'acteurs du territoire. La fondation Rotary Club a apporté un don de 300 euros. Plusieurs entreprises ont également contribué au financement de l'événement, notamment le Crédit Mutuel à hauteur de 1 500 euros, l'ISC Paris Campus Orléans pour 500 euros et GymClub via la plateforme HelloAsso pour 65 euros.

Les dépenses liées à l'organisation de la manifestation se sont élevées à 4 392,61 euros. Ces dépenses ont principalement concerné la logistique, la location de matériel et l'organisation des animations.

La gestion budgétaire a permis de maintenir un équilibre financier tout au long de la préparation de l'événement. Les dépenses ont été anticipées afin de garantir un budget maîtrisé et équilibré. À l'issue de la manifestation, un solde positif de 1 972,39 euros a été constaté.

Une partie de cet excédent sera reversée à l'association nationale de la Nuit du Handicap afin de contribuer à la préparation des prochaines éditions et à la pérennité de l'événement.

La prochaine édition de la Nuit du Handicap est prévue le 13 juin 2026. Les partenaires du territoire ont exprimé leur volonté de poursuivre cette dynamique collective en faveur de l'inclusion.

- **Le Duo Day : une journée de découverte et de partage**

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté 360 du Loiret s'est mobilisée en participant à la journée DuoDay, organisée le jeudi 20 novembre 2025 dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).

À cette occasion, nous avons eu le plaisir d'accueillir Philippe pour une journée d'immersion et de partage. Ce fut pour lui l'opportunité de découvrir concrètement le quotidien de notre structure à travers plusieurs temps forts :

- Découverte métier : Philippe a exploré le rôle de conseiller en parcours, ses missions d'accompagnement et les outils de travail spécifiques à ce poste,
- Communication digitale : En binôme avec Floryane, chargée de communication à la C360, il a activement participé à la rédaction et à la préparation d'un post LinkedIn pour valoriser cette expérience,
- Mise en pratique opérationnelle : La journée s'est poursuivie par un exercice concret de recherche de solutions. Philippe a ainsi travaillé sur l'identification d'offres de loisirs (sport et musique) ainsi que sur le recensement de dispositifs de répit pour les aidants sur différents territoires.

Cette expérience, riche en échanges, souligne l'engagement continu en faveur de l'inclusion et de la découverte de nos métiers.

IX. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2025 :

Deux années se sont écoulées depuis la création de la Communauté 360 en 2023. Deux années durant lesquelles le projet s'est progressivement structuré, a trouvé sa place sur le territoire et s'est inscrit dans le quotidien des partenaires et des familles.

L'année 2025 continue une étape de consolidation. La communauté 360 gagne en lisibilité et en ancrage territorial. Plusieurs évènements jalonnent cette année : déploiement du SPDA, participation à des groupes de travail, validation de la feuille de route, installation dans nos propres locaux, marquant une étape de stabilité et de reconnaissance.

Les coopérations se renforcent, notamment avec les Maisons France service, le CHU, la CAF, l'ERHR, contribuant à sécuriser davantage les parcours des personnes accompagnées.

L'activité continue de progresser avec 357 sollicitations enregistrées. Les demandes concernent autant les enfants que les adultes. Si Orléans Métropole reste un territoire fortement représenté, une progression nette est observée sur les secteurs de Gien et Montargis, traduisant l'élargissement réel de la couverture territoriale. Concernant les thématiques, l'accès aux droits demeure le premier motif de sollicitation, suivi par l'accès aux soins et la scolarité. Les aidants représentent désormais près de la moitié des appelants, illustrant la confiance accordée comme un point d'appui dans les parcours.

L'organisation de la Nuit du handicap, le 14 juin 2025 constitue un moment particulièrement marquant. La mobilisation des partenaires, la participation du public et la convivialité des échanges ont permis de créer un évènement fédérateur, renforçant la visibilité de La Communauté 360 et favorisant la rencontre entre les acteurs du territoire, mais aussi de permettre aux personnes en situation de handicap de mettre en avant leurs potentialités. Toutefois, l'organisation d'un tel évènement a nécessité un investissement important en temps de travail, ce qui peut en partie expliquer la progression plus modérée du nombre de sollicitations par rapport à 2024.

On observe néanmoins, que depuis 2023, une augmentation régulière du nombre de sollicitation, une extension géographique des demandes, une meilleure identification par les partenaires et les familles et une diversification des situations rencontrées. Quelques sollicitations demeurent encore en dehors du champ d'intervention, ce qui invite à poursuivre le travail de clarification et d'orientation, même si le nombre reste marginal.

Afin de poursuivre sur notre lancée, les prochaines étapes viseront à consolider cette dynamique.

Un travail sera mené pour améliorer la lisibilité des outils et des supports de communication afin de faciliter l'accès à l'information pour les familles et les partenaires. L'annuaire des ressources devra être actualisé et son éventuelle diffusion élargie, notamment via le site internet, sera étudiée.

Un développement partenarial est également envisagé sur l'ouest du département, aujourd'hui moins représenté dans les sollicitations.

La restructuration de l'équipe socle et l'arrivée du Coordinateur de la Communauté permettra de donner un nouvel élan dans le déploiement stratégique de la communauté 360 du Loiret.

Enfin, la place toujours prépondérante des demandes liées à l'accès aux droits rappelle la complexité des démarches pour de nombreuses familles. Renforcer les coopérations avec les partenaires concernés et développer des outils d'information accessibles constitue un enjeu majeur pour les années à venir.

- Perspectives 2026 :

La mise en place de la Communauté 360 du Loiret a révélé les limites d'une coordination répartie entre un cadre intermédiaire du PAASS et une coordinatrice de territoire, ce qui n'a pas permis de soutenir suffisamment les conseillères en parcours ni de développer un réseau partenarial dynamique. Dans le cadre du déploiement du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) et pour renforcer l'efficacité du dispositif, il est proposé de créer une fonction de direction dédiée, chargée du management de l'équipe et du pilotage opérationnel de la C360. Parallèlement, les missions des conseillères en parcours sont redéfinies pour intégrer l'animation territoriale et le développement du réseau, chaque conseillère devenant référente d'un territoire (zones des Agences Départementales des Solidarités) et d'une thématique.